

# Situation et identité des travailleurs migrants en Chine

Wenjia BIAN

École Centrale de Pékin, université Beihang,  
Chine

---

## Résumé

Estimés à 242 millions de personnes, les travailleurs migrants (*mingong*) constituent en Chine un groupe social peu favorisé, mais non négligeable. Cet article tente de révéler le phénomène des *mingong* en insistant sur leur émergence, leur condition de vie avant 2003, l'amélioration de la situation après cette date, ainsi que l'apparition de nouveaux problèmes. Au fur et à mesure que les *mingong* de la deuxième génération entrent sur le marché du travail, ils commencent à chercher leur identité dans une situation de dilemme. Le système actuel de la Chine ne satisfait plus tous les citoyens et la justice sociale est revendiquée plus que jamais.

**Mots-clés :** travailleurs migrants (*mingong*), identité, justice sociale

## Abstract

China's 242 million migrant workers (*mingong*) represent a large underclass that is dispersed throughout the country. This article seeks to shed light on the 'mingong' phenomenon, detailing their living conditions prior to 2003 while tracing the post-2003 efforts to improve their living standards and the problems that have arisen. The article will also shed light on the second generation of migrant workers who now face a crisis of identity, as well as how this situation highlights the limitations to social justice in China, which now more than ever, requires urgent reform.

**Keywords:** migrant workers (*mingong*), identity, social justice

Le gouvernement chinois évalue à environ 80 millions le nombre de paysans qui quittent chaque année la campagne. On estime que depuis 1979, 242 millions de paysans ont émigré vers les villes<sup>1</sup> et que deux ouvriers d'usine sur trois viennent de la campagne<sup>2</sup>. Les paysans qui travaillent en ville sont appelés *mingong* ou *nongmingong* en chinois (traduction mot à mot : « paysan-ouvrier »). Bien qu'ils travaillent en tant qu'ouvriers, leur statut social demeure celui de paysans. Les *mingong* constituent un groupe social important, il s'agit en effet d'un mouvement de population que l'on peut qualifier de massif. C'est dans un contexte de transition de la société rurale à une société urbaine et dans celui de l'introduction de l'économie de marché que la question des travailleurs migrants est apparue et est devenue plus préoccupante que jamais.

En Chine, depuis une trentaine d'années, les disparités entre les grandes villes et les provinces de l'intérieur se sont accentuées. Certaines régions côtières sont devenues de véritables pôles économiques urbanisés et disposent de moyens proportionnels à leur développement, tandis que les provinces de l'intérieur du pays demeurent très pauvres. L'importante population agricole de ces provinces déshéritées ne dispose pas d'assez de terres cultivables, et la main-d'œuvre rurale est en surplus. Les paysans se tournent donc vers les villes afin d'augmenter leurs revenus et de trouver d'autres moyens de subsistance. Ce mouvement d'exode rural est amplifié par le développement rapide des villes qui, conjugué à la libéralisation du marché, crée une forte demande en main d'œuvre dans les usines, les chantiers et divers types d'entreprises de service, comme les entreprises de nettoyage. C'est dans ce contexte socio-économique que les paysans quittent leur terre et s'installent en ville.

Ces paysans qui quittent leur région ne font plus partie de la population rurale et ne sont pas non plus officiellement considérés comme habitants des villes. Ils forment en fin de compte une troisième catégorie de citoyens, qui se retrouve en quelque sorte « hors système ». En effet, la société chinoise est une société « à deux voies », régie par le système de registres d'état civil, qui repose lui-même sur l'institution du *hukou* (à la fois « permis de séjour permanent » et livret de famille). Il existe deux sortes de *hukou*, selon que l'on habite en ville ou à la campagne. Ces *hukou* obligent les personnes à travailler et à résider dans leur région d'origine. Si un

---

1. Tianliang Bai (le 14 février 2011), <http://www.chinanews.com/gn/2011/02-14/2840604.shtml>

2. Jinfeng Guo (2006), *Recherche sur le système de protection sociale des travailleurs migrants dans les villes* ( *Chengshi nongmingongren shehui baozhang zhidu yanjiu*). Beijing, CN : Presse des sciences sociales (*Shehui kexue chubanshe*).

individu quitte sans autorisation sa localité pour trouver du travail ailleurs, il tombe alors dans l'illégalité la plus totale et perd tous ses droits. Ce système établi dans les années cinquante permet de contrôler la circulation des citoyens chinois, de limiter l'engorgement démographique urbain, et d'éviter par là même l'alourdissement des dépenses publiques d'éducation, de santé et de protection sociale.

Le 26 février 1952, le bureau des affaires sociales du Ministère de l'Intérieur a publié un article dans le *Journal du Peuple*, le grand quotidien national chinois. L'objectif de cet article était d'amener les paysans à faire preuve de plus de discernement en les dissuadant de partir à l'aveugle vers les villes. De cet article est née l'expression mouvement aveugle (*mangliu*), terme qui désigne les migrants que les gouvernements locaux tentent tant bien que mal de refouler aux portes des villes. Dans les années quatre-vingt, le gouvernement central a assoupli un certain nombre de restrictions qui pesaient sur le déplacement des citoyens chinois, et a mis en place un système de certificat de résidence temporaire. On est passé d'une interdiction totale de circulation à un contrôle plus souple, quoiqu'il demeure encore relativement strict<sup>3</sup>.

Pendant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, les migrants peu qualifiés restent néanmoins toujours considérés comme une menace pour l'ordre public. En tant que citoyens, ils ne bénéficient pas des mêmes droits que les résidents permanents des grandes villes, et sont victimes d'un grand nombre d'inégalités dans tous les domaines. En effet, ne disposant pas du permis de résidence nécessaire pour travailler dans une province autre que la leur, les travailleurs migrants deviennent des travailleurs clandestins. Leurs revenus sont très faibles et leurs horaires de travail avoisinent parfois les 70 heures par semaine<sup>4</sup>. Ils sont les premiers à être touchés par des abus quant aux échéances de paiements de salaire et peuvent, dans certains cas, ne pas être payés du tout. Ils sont la cible de toutes sortes de discriminations, et n'ont ni sécurité sociale ni accès aux soins médicaux. De ce fait, ces travailleurs choisissent souvent de ne pas se soigner ou s'adressent à des petits établissements médicaux illégaux plus abordables que les hôpitaux publics. Sans le *hukou*, les enfants de travailleurs migrants ne bénéficient pas du droit à la scolarisation et ne peuvent donc pas s'inscrire dans les écoles publiques pour y recevoir une éducation de base. Ils sont obligés d'aller dans de petites écoles privées, créées par les travailleurs

---

3. Huailian Liu (2005), *La question des mingong en Chine (Zhongguo nonmingong wenti)*. Beijing, CN : Presse du peuple (*Renmin chubanshe*)

4. Huailian Liu (2005), *La question des mingong en Chine (Zhongguo nonmingong wenti)*. Beijing, CN : Presse du peuple (*Renmin chubanshe*)